

Sommet à 35

J'en viens au Sommet lui-même. La CSCE est le cadre naturel dans lequel, à 35, nous allons faire le point, réfléchir à l'avenir et, plus concrètement, préparer les prochains rendez-vous en vue de ce qu'il est déjà convenu d'appeler Helsinki 2.

Le Sommet de la fin de l'année sera une étape important dans la voie d'un ordre européen fondé sur la paix, la sécurité, le respect des droits et des libertés, ainsi que la réalisation, en Allemagne, du droit à l'autodétermination. Il ne s'agit pas de réécrire les principes d'Helsinki, mais de leur donner une application débouchant sur des coopérations dénuées d'arrière-pensées et de réserves mentales.

A ce stade, notre tâche est plus politique que juridique. Nous allons devoir gérer le changement, opération délicate qui nécessitera un niveau élevé de confiance et donc de garanties mutuelles.

La question n'est pas d'institutionnaliser le processus de la CSCE, mais d'utiliser pleinement les potentialités qu'il offre en précisant, si nécessaire, ce qui doit l'être, par exemple le principe de la légitimité fondée sur des élections libres et ouvertes ou de l'inviolabilité de certaines frontières.

Mais, l'institutionnalisation découlera naturellement du nouvel ordre européen lorsqu'il sera établi et non l'inverse.

Les Européens ont tous, par nature, une vocation paneuropéenne, mais celle-ci ne peut aboutir à nier les spécificités propres ni à inhiber le processus d'intégration qui conduit à l'Union politique de l'Europe intégrée comme le sont les 12.

La Belgique, pays fondateur de la CEE, voit la poursuite de l'intégration Européenne vers une Union Economique, monétaire et politique comme un élément essentiel de la nouvelle architecture Européenne.

